

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 12 février à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie POLEYN (Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, , Christophe NOURRY (retardé).

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES – REMPLACEMENT DE MME BÖRNER - Jury du dispositif ENTREPRENDRE A OUISTREHAM

Il convient de procéder au remplacement de Mme Börner dans les commissions communales où elle avait été désignée pour représenter la liste Ouistreham Ecologiste et Citoyenne (liste 2 d'opposition).

M. Frenod est seul candidat.

En conséquence, sur proposition du Maire, **le Conseil municipal décide à l'unanimité** de procéder aux désignations à main levée, pour les points n°3 (délibérations 01) et n°4 (délibérations 02).

Désignation :

DEL20240212_01E

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés :27

Pour : 27

Contre :

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. FRENOD en remplacement de Mme Börner au sein du JURY « ENTREPRENDRE A OUISTREHAM », qui se compose donc des personnes suivantes :

Attributions, compétences :	Constitution du jury :
JURY D'ATTRIBUTION DES AIDES DU DISPOSITIF « J'ENTREPRENDS A OUISTREHAM »	
DEL20230313_09 – 8 à 9 membres élus	
<p>fonds d'aide à destination des acteurs économiques déjà présents sur le territoire souhaitant développer un service, un produit ou un porteur de projets souhaitant s'installer : enveloppe annuelle de 10 000€ pour un ou plusieurs porteurs de projets.</p> <p>Dépôts des dossiers de demande jusqu'au mois de mars année N.</p> <p>Grand jury composé d'élus et de commerçants/artisans/entrepreneurs pour délibérer sur les projets et sélectionner le ou les projets lauréats qui pourront bénéficier de cette aide.</p>	<p>9 Membres élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 élus de la majorité : R. BAIL, R. PUJOL, M. MAUGER, M. BIGOT, Th. TOLOS, F. PELLERIN - 1 élu liste 1 opposition : JY. MESLE - 1 élu liste 2 opposition : N . FRENOD - 1 élu indépendant/dissident : Ch. GSELL <p>Membres extérieurs désignés par le Maire :</p> <p>4 représentants des commerçants/artisans /entrepreneurs (1/quartier) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu.Port : - Qu. Maresquier : - Qu. Bourg : - Qu. Riva :

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2024

Application agréée E-legalite.com

Ville de OUISTREHAM-RIVA-BELLA

Extrait du Registre des Délibérations

DEL20240212_01E

Du 12 février 2024

CM1.2024



99_DE-014-2114 04884-20240212-DL20240212_

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre document signé,

LE MAIRE

Romain BAILL



Affichée le
Certifiée exécutoire le